

2024_31_AC_Jurys_examens_ALLSH_Master_Arts

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Arts, Lettres, Langues** mention **Arts** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Anyssa Kapelusz <u>Suppléant(e)</u> : Jean-Paul Fourmentraux <u>Liste des membres</u> : Judith Dehail, Quentin Destieu, anna Guilló <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Anyssa Kapelusz <u>Suppléant(e)</u> : Jean-Paul Fourmentraux <u>Liste des membres</u> : Judith Dehail Quentin Destieu Anna Guilló <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Arts plastiques et sciences de l'art

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Anna Guilló

Suppléant(e) : Sabrina Dubbeld

Liste des membres : Sabrina Dubbeld, Anna Guilló, Pascal Navarro

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Arts de la scène

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Anyssa Kapelusz

Suppléant(e) : Yannick Butel

Liste des membres :

Anne-Magalie Lochon

Arnaud Maïsetti

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Création numérique

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Jean-Paul FOURMENTRAUX

Suppléant(e) : Quentin DESTIEU

Liste des membres : Jean-Paul FOURMENTRAUX - Quentin DESTIEU - Célio PAILLARD

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Médiation culturelle des arts : Med*Arts

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Judith Dehail
Suppléant(e) : Yannick Butel

Liste des membres : Louise Barrière, Prosper Wanner

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Approches critiques et curatoriales de l'art contemporain

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) :
Suppléant(e) :

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 25/11/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen l'UFR ALLSH

